



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du lundi 25 mars 2024
(par voie électronique)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * *

INFORMATIONS

* Barèmes de pénalisation

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* Programmation des deux dernières journées de championnat saison 2023-2024 :

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le**

dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que «l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

« Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1** poule « Promotion » des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00**,
- Que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;
- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) du 04 mars 2024 concernant l'application des dispositions de l'article 2.1 du Statut Régional.

REGIONAL 3 - Poule D

ROANNAIS FOOT 42 (552975) : retrait d'1 (un) point ferme au classement de l'équipe Seniors (2) dans son championnat.

RAPPEL : TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

COURRIERS DES CLUBS

PREAMBULE :

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

REGIONAL 2 – Poule A

* SAUVETEURS BRIVOIS (512835)

Le match n° 24077.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 20 avril 2024 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC**.

REGIONAL 2 – Poule B

* F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)

Le match n° 26295.2 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / CLERMONT FOOT 63 (3) se déroulera le samedi 05 mai 2024 à 19h00 au stade Joseph et Michel GARDET à **COURNON D'AUVERGNE**.

REGIONAL 3 – Poule H

* F.C. VALENCE (552755)

Le match n° 24817.2 : F.C. VALENCE / HAUTS LYONNAIS (2) se déroulera le samedi 06 avril 2024 à 20h00 au stade Gustave Jean Perdrix à **VALENCE**.

* F.C. CHABEUIL (519780)

Accusant réception de la requête du F.C. CHABEUIL concernant la rencontre en retard de championnat : A.S. SAINT DONAT / F.C. CHABEUIL et suite à l'arrêt du déroulement du match F.C. CHABEUIL / F.C. VALENCE du 24/03/2024, la Commission se prononce pour le maintien de la programmation de cette rencontre au lundi 1^{er} avril 2024 à 15h00 au stade Raymond Gayet de **SAINT DONAT SUR L'HERBASSE**.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Préambule :

La Commission Régionale Sportive Seniors précise que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024 des dates de rattrapage sont prévues pour le week-end de Pâques, à savoir : samedi 30 mars, dimanche 31 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

Attention, si nécessaire, des rencontres sont à disputer sur les deux jours, à savoir : les samedi 30 mars et lundi 1^{er} avril 2024.

* * * * *

REGIONAL 1 - Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 et après accord entre les clubs :

Match n° 26045.1 : **Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY**

(remis des 04 novembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 18h00 - Match n° 25514.1 : **U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT**

(remis des 09/12/2023 et 20/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 1 - Poule B

Samedi 30 mars 2024

* à 15h00 et après accord entre les clubs :

Match n° 26519.2 : **U.S. MONISTROL SUR LOIRE / OI. SALAISE RHODIA**

(remis du 03 mars 2024).

* à 18h00 - Match n° 26423.1 : **S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)**

(remis des 09 décembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2 – Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24008.2 : MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) / U.S. BRIOUDE
(remis du 03 mars 2024).

* à 20h00 - Match n° 25206.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A. VERGONGHEON
ARVANT

(remis du 10 mars 2024).

Dimanche 21 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24011.2 : U.S. BRIOUDE / Ent. NORD LOZERE

(remis du 09 mars 2024)

REGIONAL 2 - Poule B

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24080.2 : U.S. SUCS ET LIGNON / U.S. FEURS (2)

(remis du 10 mars 2024)

Dimanche 21 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24077.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC

(remis du 09/03/2024)

REGIONAL 2 - Poule C

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 26683.2 : SAINT CHAMOND FOOT / ROANNAIS FOOT 42

(à rejouer du 09 mars 2024)

REGIONAL 3 – Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 Match n° 24337.2 : F.C. MASSIAC-MOLOMPIZE-BLESLE / STADE RIOMOIS-CONDAT
- (remis du 03 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 17h00 -Match n° 24343.2 : U.S. MURAT / AMBERT LIVRADOIS SUD

(remis du 09 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 20h00 -Match n° 26476.2 : DOMES SANCY FOOT / U.S. BLAVOZY (2)

(remis du 10 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 4 reports.

REGIONAL 3 - Poule B

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24411.2 : U.S. FONTANNES / U.S. VIC LE COMTE

(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule C

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 25869.2 : F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT / F.C. ESPALY (2)

(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule D

Samedi 30 mars 2024

* à 20h00 - Match n° 24543.2 : A.S. CHADRAC / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ

(à rejouer du 10 mars 2024)

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24524.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / F.C. SAINT
PAUL EN JAREZ (remis du 11 février 2024)

REGIONAL 3 - Poule H

SAMEDI 30 mars 2024

* à 15h00 - Match n° 26185.2 : U. MONTELMAR U.S. / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP
(remis du 09 mars 2024)

* à 17h00 - Match 24784.2 : F.C. CHABEUIL / HAUTS LYONNAIS (2)
(remis du 11/02/2024).

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24805.2 : A.S. SAINT DONAT / F.C. CHABEUIL
(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule I

SAMEDI 30 mars 2024

à 19h00 - Match n° 26662.2 : PIERRELATTE ATOM'SP. / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(remis du 09 mars 2024)

RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

Dans l'attente des résultats des quarts de finale de la Coupe LAuRAFoot qui se disputent le lundi 01 avril 2024, les rencontres ci-après sont en attente de reprogrammation :

REGIONAL 1

Poule A :

Match n° 25392.2 : U.S. SAINT FLOUR / A.S. DOMERAT (du 09/03/2024)

REGIONAL 3

Poule H :

Match n° 24796.2 : HAUTS LYONNAIS (2) / LYON FOOTBALL F.C. (2) (du 03/03/2024)

et,

le match n° 24810.2 : F.C. CHABEUIL / F.C. VALENCE (du 24/03/2024) donné à rejouer suite à la décision de la Commission Régionale des Règlements de ce jour.

AMENDES

Retard dans l'envoi de la F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **AIN SUD** (548198) – match n° 24942.2 en Régional 3 – Poule J – du 24/03/2024.

* **F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP** (541895) – match n° 24812.2 en Régional 3 – Poule H – du 23/03/2024.

* **A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS** (500124) – match n° 24945.2 en Régional 3 – Poule J -du 23/03/2024.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance